

**ATTESTATION REF/ N°...../2011**

**du : .....**

Promoteur :

Adhérent N° :

Registre de Commerce N° :

En application de l'article 6 de l'Arrêté interministériel n°04 du 14 Mai 2011 fixant les conditions et les modalités de cession de terrains relevant du domaine privé de l'état et destinés à l'implantation de programmes de logements aidés par l'état.

Le Fonds de Garantie et de Caution Mutuelle de la Promotion Immobilière atteste que : le promoteur visé en objet cumule au titre des projets engagés selon la formule Vente Sur Plans, un engagement total garanti par le Fonds détaillé comme suit :

- **1/ Projet(s) désengagé(s) :**

N°	Projet			Date d'octroi du Permis de construire	Date d'octroi de la garantie	Date de livraison	observation
	Consistance	type	wilaya				
Nombre projet(s) désengagé(s) : .... Totalisant ..... logements							

- **2/ Projet(s) garanti(s) :**

N°	Projet			Date d'octroi du Permis de construire	Date de remise de la garantie	Taux physique	Engagement Réel / E. Global	observation
	Consistance	type	wilaya					
Nombre projet(s) garanti(s) .... Totalisant .... logements							<u>ER</u>	
Total des engagements en cours							<u>EG</u>	

- **3/ Nouvelle(s) demande(s) en cours d'étude :**

N°	Projet			Date d'octroi du Permis de construire	Engagement Global	observation
	Consistance	type	wilaya			

**LE DIRECTEUR GENERAL**